

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 736/2015
Date: 10 juin 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 696860
Classification: Non classifié

Octroi de subventions cantonales à des gymnases privés (Freies Gymnasium Bern, Campus Muristalden AG, NMS Bern) pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Crédit d'objet

1 Objet

Le Freies Gymnasium Bern, le Campus Muristalden AG et la NMS Bern reçoivent des subventions cantonales pour leurs filières gymnasiales. Afin que ces écoles puissent réaliser une planification financière à moyen terme, le crédit correspondant est sollicité pour une période de quatre ans. Les contrats de prestations qui les lient au canton sont eux aussi conclus pour cette durée.

Les dépenses concernant la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015 ont été autorisées par l'arrêté du Grand Conseil n° 0014 du 12 janvier 2011. Le présent arrêté porte quant à lui sur la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

2 Bases légales

- Art. 2, 49, 51 et 52 de la loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM ; RSB 433.12)
- Art. 1, al. 2 et art. 62, 63 et 67 à 69 de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur les écoles moyennes (OEM ; RSB 433.121)
- Art. 47, 48, al. 1, art. 50 et 52 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Art. 146 et 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)
- Loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu ; RSB 641.1)

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Il s'agit d'une dépense nouvelle et périodique (art. 47 et 48, al.1 LFP).



4 Montant déterminant du crédit

Exercice	Montant du crédit (plafond de coûts) en CHF
2016	9 896 430.00
2017	9 936 015.00
2018	9 975 759.00
2019	10 015 662.00

Ces montants sont inscrits au budget et aux plans financiers des années visées.

5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit d'engagement

Groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle

Dépenses prévues :

Exercice	Domaine fonctionnel	Compte	Montant du crédit en CHF
2016	14636	365000	3 298 810.00
	14643	365000	3 298 810.00
	14644	365000	3 298 810.00
2017	14636	365000	3 312 005.00
	14643	365000	3 312 005.00
	14644	365000	3 312 005.00
2018	14636	365000	3 325 253.00
	14643	365000	3 325 253.00
	14644	365000	3 325 253.00
2019	14636	365000	3 338 554.00
	14643	365000	3 338 554.00
	14644	365000	3 338 554.00

6 Référendum financier

Le présent arrêté est soumis au référendum financier facultatif (art. 62, al. 1, lit. c de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 [ConstC ; RSB 101.1]).

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièces jointes

- Rapport du 10 juin 2015
- Arrêté du Grand Conseil n° 0014 du 12 janvier 2011 et rapport associé